



## Licencié sans motif sous cne+cie

Par **JClaude**, le **05/02/2008 à 18:13**

Bonjour, rnrnJ'ai signé un contrat en CNE de 24 mois + CIE de 12 mois le 25/01/2007 pour une embauche à compter du 1/02/2007. rnrnMon licenciement ma été notifié (présentation) le vendredi 25 janvier 2008 sans aucun motif. rnrnJe n'ai pu retirer ma lettre que le mardi 28 janvier. rnrnA l'arrivée dans l'entreprise, je l'ai dit à la comptable qui m'a alors demandé de quitter l'entreprise immédiatement comme cela était soi disant indiqué dans la lettre puisque l'on me dispensait de mon préavis, malgré mon objection je n'ai même pas pu mettre de l'ordre dans mon bureau et récupérer un logiciel qui m'appartient et que j'avais installé sur mon micro. rnrnLa lettre stipule exactement : rnrnCher Monsieur, rnrn Je suis dans l'obligation de rompre votre Contrat de travail Nouvelle Embauche conclu le 25 janvier 2007 et ce dans le cadre des dispositions de l'ordonnance 2005-893 du 2 août 2005. rnrnCompte tenu de votre ancienneté, votre préavis sera de un mois, il court à compter de la présentation de la présente lettre. rnrnJe vous précise que je vous dispense d'effectuer votre préavis, celui-ci vous étant bien évidemment réglé. Dès lors, dès confirmation de la présentation de la présente lettre, je tiendrai à votre disposition votre certificat de travail et votre reçu pour solde de tout compte ainsi que les salaires et indemnités de congés payés qui vous sont dus. rnrnVous percevrez également l'indemnité de rupture égale à 8% du montant total de votre rémunération brute depuis la conclusion de votre contrat. rnrnetc etc..> rnrnIl a fallu que j'appelle trois fois l'entreprise pour récupérer mon solde de tout compte vendredi 1er février. rnrnMon dernier bulletin de paie comporte : rnrn- La totalité de ma paie du mois de janvier avec les heures sup. de 35 à 39h mais avec la mention dont préavis du 28/01 au 31/01 rnrn- Une indemnité compensatrice de préavis du 1/02 au 27/02 rnrn- Une indemnité compensatrice de CP avec une base et un taux à 10%, base que je n'arrive pas à calculer alors qu'il me restait 17,5j sur l'année en cours et 7j sur l'an-1 au 31 décembre 2007. rnrn1°) J'ai récupéré l'Attestation ASSEDIC sur laquelle est noté que mon dernier jour travaillé est le 28/01/2008 et je n'ai que 11 mois de salaires indiqué du 01/02/2007 au 31/12/2007, alors que je voulais faire mon préavis et qu'il m'a été catégoriquement refusé. Mon indemnisation ne sera donc que de 7

mois au lieu de 12 mois par les ASSEDICS. EST-CE NORMAL ??rnrn2°) Le CIE de 12 mois  
début: 01/02/07 fin:31/01/08 est-il valide ???